

fin, nous nous sommes lancés dans une campagne visant à réduire les obstacles au commerce dans le monde et à améliorer l'accès du Canada à tous les marchés.

Nous poursuivons ces objectifs aussi bien au niveau multilatéral, avec tous les pays participant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qu'au niveau bilatéral, avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

Au Sommet de Bonn, en mai, à l'Organisation de coopération et de développement économiques et ailleurs, nous nous sommes joints à d'autres pays occidentaux pour demander la tenue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales qui reprendrait là où s'était arrêté le « Tokyo Round ». Mais le consensus du monde industrialisé ne suffit pas à lui seul.

Ainsi, depuis plusieurs mois, nous tentons d'aplanir les divergences entre pays industrialisés et pays en développement en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales. Ce mois-ci, une délégation dirigée par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures se rendra en Asie dans l'espoir d'obtenir un accord sur l'ordre du jour. Des consultations analogues ont déjà eu lieu avec la Colombie, le Chili, le Pérou, l'Argentine et le Brésil.

Et, maintenant, nous avons convenu d'entreprendre avec les États-Unis des discussions qui pourraient conduire à un nouvel accord commercial bilatéral entre nos deux pays.

Comme le marché américain absorbe plus des trois quarts de nos exportations chaque année, il va sans dire que nous sommes très vulnérables à toutes mesures de protection du commerce prises par les États-Unis, que ces mesures visent d'autres pays ou s'appliquent directement à nous.

Certains se demandent pourquoi il y a lieu de s'inquiéter de nos échanges avec les États-Unis. En guise de réponse, je me propose de vous toucher quelques mots d'une menace grave et de trois obstacles majeurs auxquels les Canadiens font face aujourd'hui.

La menace réside dans le fait que des milliers d'emplois au Canada sont compromis aujourd'hui par le protectionnisme qui sévit aux États-Unis. Les obstacles sont les dispositions législatives relatives aux achats aux États-Unis, les sauvegardes et les droits compensateurs.

Il y a d'autres entraves au commerce canadien qui sont institutionnalisées et qui limitent les emplois des Canadiens, mais je me bornerai ce soir à parler des trois obstacles que je viens de mentionner.

Les dispositions législatives sur les achats aux États-Unis peuvent interdire aux Canadiens l'accès au marché des biens achetés ou financés par les gouvernements aux États-Unis, soit aux paliers local, fédéral ou de l'État. Ces dispositions peuvent contraindre des compagnies canadiennes à émigrer de l'autre côté de la frontière pour pouvoir y réaliser des ventes. C'est pourquoi la société Bombardier a dû déménager une usine au Vermont pour vendre des wagons de métro à la ville de New York. De son côté, la société *Flyer Industries* du Manitoba, qui produit des autobus, a dû déménager ses chaînes de montage final au Minnesota. La Commission du transport urbain de l'Ontario a des problèmes semblables.